



Groupe des élus de l'opposition

"Rassemblement pour Mézidon Vallée d'Auge"

Guillaume LANGLAIS | Sabine FOURNIER | Christian LÉGER | Marion COURTOIS | Christophe MARGOTTIN | Anne-François d'OOSTHOVE | Jean-Pierre PERROT | Aurélie VOISIN | Guy JAMES.

Mèl : groupe.opposition@mva14.fr | Tél : 06.17.63.55.66

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 17 avr. 2026

Le pluralisme bafoué dans certaines commissions municipales à MVA !

Suite au conseil municipal du 7 avril dernier, le groupe d'opposition "Rassemblement pour Mézidon Vallée d'Auge", regroupant 9 conseillers municipaux, soit 32 % des voix, saisit le Préfet du Calvados.

Il a été constaté que plusieurs commissions ne respectaient pas le principe de représentation équilibrée entre la majorité et la minorité, en méconnaissance des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et de la loi n° 2013-403 du 17 mai 2013, qui stipule : « *Dans les communes de plus de 1 000 habitants, la composition des différentes commissions, y compris les commissions d'appel d'offres et les bureaux d'adjudication, doit respecter le principe de la représentation proportionnelle afin de permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.* ».

L'opposition sera donc absente notamment dans les commissions les plus importantes : la Commission d'appel d'offres (CAO) et le Comité social territorial (CST).

Dans une optique républicaine, M. Aubey aurait dû proposer des listes communes (Majorité/Minorité), comprenant quatre sièges pour la majorité et un siège pour la minorité. Malheureusement, cela n'a pas été le cas. Le Maire n'a fait aucune concertation au préalable. La composition actuelle de ces commissions ne reflète pas la diversité politique de l'assemblée municipale, ce qui restreint le pluralisme démocratique.

Par ailleurs, nous dénonçons le comportement du maire lors de cette séance, où notre groupe a proposé de reporter l'ordre du jour, notamment pour permettre la tenue d'une réunion de travail sur le règlement intérieur, largement inspiré (voire copié-collé) du précédent mandat. Nous disposons de six mois pour préparer ce document, et cette demande de report visait à garantir un travail sérieux et constructif. Cependant, cette proposition a été rejetée de manière autoritaire, voire dictatoriale, empêchant toute discussion constructive.

Ce comportement nuit gravement à la démocratie locale et à la participation des minorités.

Notre groupe souhaitait proposer plusieurs modifications et surtout déposer des amendements, dans l'intérêt non seulement des élus de la minorité, mais aussi de l'ensemble des 59 conseillers municipaux

que compose l'assemblée municipale. En effet, au regard de la réglementation en vigueur, de nombreux éléments essentiels y font défaut, que nous souhaitons précisément intégrer.

Par ailleurs, le budget de fonctionnement (65315) lui-même ne serait pas conforme à la réglementation en particulier la dépense obligatoire de la formation des élus (2% minimum et 20% maximum sur l'enveloppe des indemnités des élus).

Le président du Groupe des élus de la
Minorité de Mézidon Vallée d'Auge

Guillaume LANGLAIS

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Guillaume Langlais', written over a light blue rectangular background.